

Budget : note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2018

Commune de Murat le Quaire

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget 2018 a été voté le 11 avril par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Pour notre commune

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts, aux dotations versées par l'Etat, aux subventions.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 868 226,11 € et se répartissent comme suit :

- impôts et taxes : 216 037 €
- dotations forfaitaire : 148 257 €
- recettes pour les prestations fournies : 66 338 €
- autres recettes diverses : 99 658 € (subventions, remboursements divers ...)
- résultat reporté : 337 936,11 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'achat de fournitures et matières premières, les prestations de services effectuées, l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des véhicules communaux, les subventions versées aux associations, la rémunération du personnel et les intérêts des emprunts.

- charges de gestion courante : 301 815,86 €
- charges de personnel : 323 900 €
- charges financières : 16 465 €

- subventions : 10 607,25 €

- autres charges : 75 527 € dont 20 000 € au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

- dépenses imprévues : 35 000 €

- autofinancement : 104 911 €

A noter que les dépenses de personnels prennent en compte la possibilité de réintégration d'un employé administratif de catégorie A dont la disponibilité prend fin en septembre 2018.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 763 315,11 euros auxquels s'ajoute l'autofinancement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018:

. Taxe d'habitation : 10.62 %

. Taxe foncière sur le bâti : 10.75 €

. Taxe foncière sur le non bâti : 36.77 €

Ces taux n'ont pas été augmentés pour 2018.

d) Les dotations de l'Etat.

La dotation forfaitaire s'élève à 148 257 € soit une baisse de 1 404 € par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

b) pour notre commune

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : des travaux sur les bâtiments communaux (accessibilité, mises aux normes, construction de locaux pour les poubelles), la réfection de la voirie et pour 2018, celle du village de l'Usclade, la mise en sécurité des rues du bourg au moyen de garde-corps, l'achat de matériel pour les services techniques, travaux de mise aux normes de l'éclairage publique et études diverses.

- en recettes : les subventions versées par l'Europe, l'Etat, le département et la région pour financer les travaux et études, la vente de matériel ou de terrains, le remboursement d'une partie de la TVA par le biais du FCTVA, des taxes sur l'aménagement du territoire, l'emprunt.

Ces sommes sont regroupées dans le tableau qui suit :

BP COMMUNE - INVESTISSEMENT 2018

OPERATIONS	FINANCIERES	NON I					
DEPENSES							
report	49 078,36 €						
dette	75 612,00 €						
caution	2 500,00 €						
autre dette	10 345,00 €						
études		42 000,00 €					
Eclairage pub		18 500,00 €					
Restes à réaliser sur 2017		2 000,00 €	9 350,00 €	- €	12 840,00 €		
travaux bâtiments		- €	25 700,00 €	0,00 €			
locaux poubelles		8 000,00 €					
voirie				125 000,00 €			
installations voirie		310,00 €		51 336,00 €			
autres		326,00 €		- €			
travaux bâtiments			6 800,00 €				
accessibilité				- €		25 000,00 €	
travaux bâtiments			1 187,00 €				
TOTAUX	137 535,36 €	71 136,00 €	43 037,00 €	176 336,00 €	12 840,00 €	25 000,00 €	465 884,36 €

TOTAL GENERAL

vi section fonction	101 557,00 €						
ventes	14 040,00 €						
FCTVA	14 000,00 €						
TA	- €						
Réserve	57 890,36 €						
caution		2 500,00 €					
subv département				2 613,00 €			
subv ETAT			1 854,00 €	39 295,00 €			
subv département				17 606,00 €			
Restes à réaliser sur 2017			9 566,00 €	5 812,00 €			
emprunt		195 797,00 €					
amortissements	3 354,00 €						
TOTAUX	190 841,36 €	198 297,00 €	11 420,00 €	65 326,00 €			465 884,36 €

TOTAL GENERAL

Deux budget annexes sont rattachés à la commune pour lesquels, les mêmes principes budgétaires s'appliquent :

- le budget annexe du service de l'eau
- le budget annexe du camping municipal

Service de l'eau

les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 57 012,05 €.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par la vente d'eau aux ménages et les taxes perçues au profit de l'Agence de l'Eau.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien du réseau d'eau, les charges administratives, de personnel, le reversement des sommes perçues au profit de l'agence de l'eau.

La section d'investissement représente des dépenses et recettes équilibrées à 194 379,05 €.

Des travaux de remise aux normes du réseau pour une réduction des fuites existantes et la pose de vannes de sectionnement et de débitmètres sont prévues et financés au moyen de subventions de l'agence de l'eau pour 70 % du montant HT, par le département pour 10 % du montant HT, l'autofinancement et un emprunt.

Camping

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 120 184,26 €.

Les recettes sont principalement constituées par les redevances payées par les utilisateurs du camping des Couderts et des camping-caristes.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de gestion courante, fournitures diverses, entretien des terrains, des bâtiments, assurances, charges de personnel, impôts et taxes, intérêts des emprunts.

La section d'investissement représente des dépenses et recettes équilibrées à 45 710,05 €.

Les dépenses d'investissement sont constituées par l'achat de mobilier, les travaux d'accessibilité et la dette. Les recettes sont fournies par les amortissements et l'autofinancement.

Fait à Murat le Quaire, le 11 avril 2018

Le Maire,

Gérard BRUGIERE.